

Date de dépôt : 10 septembre 2012

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Régis de Battista, Laurence Fehlmann Rielle, Alberto Velasco, Elisabeth Reusse-Decrey, Françoise Schenk-Gottret, Luc Gilly, Jeannine de Haller, Antonio Hodgess, Caroline Dallèves-Romaneschi, Jean-Pierre Restellini, Marie-Paule Blanchard-Queloz : Contribution de Genève à l'Appel de La Haye pour la paix

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 mars 1999, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève, considérant :

- la croissance des conflits armés et de violence sociale à l'échelle mondiale ;*
- la prolifération des armes;*
- la crise de l'ONU : financière, politique, administrative;*
- les effets de la globalisation qui favorisent les conflits entre les groupes sociaux;*
- l'importance de la Genève internationale sur la scène globale, en particulier son partenariat avec La Haye afin de promouvoir le droit humanitaire international;*
- le lancement cette année de l'Appel de La Haye, initiative de la société civile pour commémorer la Première conférence de la paix tenue à La Haye en 1899;*
- le déroulement au mois de novembre 1998 à Genève d'une conférence préparatoire de La Haye sur l'éducation à la paix;*

- le 50^e anniversaire de la signature des Conventions de Genève de 1949, dont la commémoration cette année par le CICR fera partie de la « Troisième Conférence de la paix de La Haye » déclarée par l'Assemblée générale des Nations Unies;
- la proximité de l'an 2000, déclarée par l'ONU « l'Année internationale de la culture de la paix »;
- l'invitation à La Haye consignée par les maires de Genève, de La Haye et d'Hiroshima aux représentants de réseaux municipaux qui travaillent pour la paix,

invite le Conseil d'Etat :

- à apporter son soutien à la Conférence de l'Appel de La Haye, qui aura lieu du 11 au 15 mai 1999 à La Haye;
- à appuyer financièrement l'organisation de la conférence afin de permettre la réalisation de cet événement majeur;
- à déclarer le canton de Genève « canton de la paix », à l'instar de la Ville de Genève qui est déclarée « Ville messagère de la paix »;
- à s'engager à mettre tout en œuvre pour respecter et faire appliquer les recommandations de la conférence, surtout en matière de promotion de la culture de la paix.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La Conférence de l'Appel de La Haye pour la paix s'est tenue du 11 au 15 mai 1999 à La Haye. Quelque 8 000 personnes représentant la société civile y ont participé. La conférence a adopté l'Agenda de La Haye pour la Paix et la Justice au XXI^e siècle.

Cet agenda contient 50 recommandations qui vont de l'éducation à la paix à l'élimination des armes nucléaires. Certaines de ces recommandations correspondent à des actions menées par le canton dans le cadre de ses politiques de solidarité internationale et de soutien aux acteurs de la coopération internationale à Genève (par exemple, dans les domaines des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de la lutte contre les mines antipersonnel). Toutefois, la plupart d'entre elles relèvent de la responsabilité de la Confédération et de sa politique extérieure. Par ailleurs, après vérification, il n'a pas été trouvé trace d'un soutien du Conseil d'Etat à cette conférence.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER